



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Christine Roisin, *Conseillers*.

Séance du 17.09.19

#Objet : Accord volontaire de coopération entre la Commune et l'I.B.G.E. relative à la coordination en matière de mise en œuvre du Code de l'Inspection. Approbation#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance du 05/06/1997 relative aux permis d'environnement (M.B. 26/06/1997) ;
Vu l'Ordonnance du 25/03/1999 relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement (M.B.24/06/1999) ;
Considérant les compétences attribuées à la Commune et à l'I.B.G.E. dans les Ordonnances susmentionnées ;
Vu l'accord volontaire de coopération entre la commune de Watermael-Boitsfort et l'I.B.G.E. en matière de législations environnementales liées aux entreprises ou aux troubles de voisinage (Conseil Communal du 20/06/2006) ;
Vu l'Ordonnance du 08/03/2014 modifiant l'Ordonnance du 25/03/1999 relative à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions en matière d'environnement, d'autres législations en matière d'environnement et instituant un Code de l'Inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale ;
Vu la volonté de la Commune et de l'I.B.G.E. d'améliorer et de formaliser leur collaboration pour une meilleure gestion des problèmes environnementaux ;
Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;
Sur proposition du Collège échevinal

DECIDE

Article 1

L'Accord volontaire de coopération relative à la coordination en matière de mise en œuvre du Code de l'Inspection, joint en annexe, est approuvé.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

26 votants : 26 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 septembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Odile Bury